



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-411

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2023

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2023-07-26-00001 - Arrêté portant délégation de signature - Service de la Publicité Foncière Paris 1 (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-07-26-00001

Arrêté portant délégation de signature - Service  
de la Publicité Foncière Paris 1



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques  
d'Île de France et de Paris**  
Pôle de Gestion Publique Secteur public local  
Service Publicité Foncière de Paris - 1er Bureau  
6, rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20



FINANCES PUBLIQUES

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de Paris 1

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme MARGOTTE et M, MANDON, adjoints au responsable du service de publicité foncière de Paris 1, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms, prénoms et grades suivent,

Nom	Prénom	Grade
BAVOUZET	Sylvie	Inspectrice
PEREIRA	Elizabeth	Inspectrice
COUHAULT	Valérie	Inspectrice
LOTH	Franck	Contrôleur Principal

à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 2 500 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms, prénoms et grades suivent,

Nom	Prénom	Grade
HERRGOTT	Christophe	Contrôleur
PODER	Corinne	Contrôleuse Principale
PRIEUR	Martine	Contrôleuse Principale
TERRIOT	Béatrice	Contrôleuse Principale

à l'effet de signer en cas d'absence des personnes visées aux articles 1 et 2 :

au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 26 juillet 2023

Le comptable, responsable de service de la publicité  
foncière du service de Paris 1

Signé

Didier Arold